

Attac s'engage dans la campagne pour le "NON" à la "constitution"

Dans l'immédiat ATTAC Pays d'Aix va développer son activité dans deux directions principales :

- ☞ la participation à la campagne pour le "NON" au traité constitutionnel pour l'Europe,
- ☞ la préparation de l'AG statutaire de l'association (le 10 mars) avec la tenue d'un séminaire de réflexion sur notre action et nos objectifs le 8 janvier au CREPS à 14 heures.

Alors que les adhérents d'ATTAC se sont massivement prononcés pour appeler à voter "NON" (74% des suffrages exprimés) on peut décrire les forces en présence.

Du côté de la presse, trois journaux nationaux (L'Humanité, Politis, Le Monde Diplomatique) et le journal local, ("La Marseillaise") s'expriment en faveur du "NON". Mais le comportement des grands médias lors du référendum interne du PS donne un avant-goût du déluge de propagande en faveur du "OUI" auquel il faut maintenant s'attendre. Du côté des associations, la Fondation Copernic et maintenant Attac, sont en faveur du "NON". Les autres ne se sont pas prononcées.

Du côté des syndicats, seule l'Union syndicale G10 solidaires et Force ouvrière se sont prononcées contre le traité, mais n'appellent pas encore à voter "non". La CGT, la CGC et la FSU ne se sont pas encore prononcées. Localement, la CE de l'UD CGT des Bouches-du-Rhône appelle les syndicats à mener le débat dans les entreprises avant le débat qui aura au niveau national.

Le PCF, la LCR, LO, le PT, sans oublier 42% de socialistes et une partie des Verts (localement plusieurs responsables sont signataires de l'appel du Collectif unitaire du Pays d'Aix) se sont prononcés pour le "NON".

Pour ATTAC il s'agit maintenant de créer une dynamique dans le pays qui permette un large rassemblement. Au moment où l'on assiste à un pillage accéléré du patrimoine public par le gouvernement français, où le MEDEF déploie tous ses efforts pour casser le droit du travail, où l'Union Européenne organise le dumping social avec la directive Bolkenstein, les

associations, syndicats, partis politiques et élus, ont la responsabilité de tenter de mettre en mouvement les forces sociales victimes de ces politiques.

Nous n'allons pas simplement dire aux citoyens : votez "NON". Nous allons argumenter pour dire que la véritable question à laquelle il faudra répondre est, "OUI OU NON AU LIBÉRALISME". ATTAC Pays d'Aix a d'ores et déjà prévues un week-end de formation les 22 et 23 janvier et la participation à des réunions contradictoires entre partisans du "OUI" et du "NON". Des militants d'ATTAC seront aussi actifs dans le Collectif qui rassemble déjà plusieurs dizaines de personnes "Contre la Constitution libérale et Pour une Europe sociale".

Attac France a prévu le 19 mars, à Bruxelles, avec les autres Attac d'Europe, une manifestation sur l'exigence d'une Europe sociale, et ; le 30 avril, à Paris, un rassemblement sur "l'Europe que veulent les Européens ; l'Europe que le reste du monde attend", avec la participation d'intervenants de quatre continents.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE d'ATTAC PAYS D'AIX

Pour mettre en œuvre ces initiatives tout en poursuivant notre activité traditionnelle (taxes Tobin, dette des pays en développement, paradis fiscaux, OGM...), nous appelons les membres des groupes de travail, les militants, adhérents sympathisants de l'association à participer à un "séminaire" de réflexion le 8 janvier 2005 sur notre action et nos objectifs. Nous passerons au crible notre activité pour tenter de définir nos priorités pour le développement de l'association (territorialement et socialement vers les communes du pays, les quartiers, les milieux universitaires, les milieux populaires), l'élargissement, le renouvellement, le rajeunissement de nos forces militantes, le développement de nos relations avec le mouvement social du Pays d'Aix. Ce sera la première étape pour la tenue d'une Assemblée Générale le 10 mars 2005 qui permette à ATTAC Pays d'Aix de poursuivre son action avec encore plus de détermination.

Bernard Lagune

Nos rendez-vous

**Vendredi 7 janvier 2005
à 20 h 00 :**

***lancement de la
campagne pour le "NON"
par Bernard CASSEN,
à la salle des fêtes de la
Tour d'Aigues***

**Samedi 8 Janvier 2005
à 14 h 00 :**

***Séminaire de réflexion sur
notre action et nos objectifs***
**Au CREPS, chemin
de Guiramande,
Pont de l'Arc.**

**Jeudi 13 janvier 2005
à 19h00 :**

Réunion mensuelle :
"Les choix énergétiques"
**Maison des associations,
Le Ligoures, place Romée
de Villeneuve, à Encagnane.**

**Jeudi 10 février 2005
à 19h00 :**

Réunion mensuelle
d'ATTAC :
***"LA PRESSE, LE CITOYEN,
ET L'ARGENT"***
Avec la participation de deux
journalistes Daniel Junqua
et Gérard Ponthieu
**Maison des associations,
Le Ligoures, place Romée
de Villeneuve,
à Encagnane.**

AGENDA

• **Mardi 04 janvier 2005 à 19h30 :**
À qui profitent les " brevets " du vivant ? débat introduit par le film "Un monde à vendre" avec Jean Pierre Berlan, directeur de recherche à l'INRA.

Quel impact sur la diversité des espèces cultivées et sur le droit ancestral des paysans à réutiliser leurs semences ?

Le brevet du vivant menace-t-il nos libertés et notre bien-être ?
Salle Le Cèdre à l'AGESA, avenue du Deffens, au Jas de Bouffan.

• **Jeudi 13 janvier 2005 à 19h00 :**
Réunion mensuelle :
"Les choix énergétiques"
Maison des associations,
Le Ligoures, place Romée de Villeneuve, à Encagnane.

• **vendredi 14 janvier à 20h30 :**
"Life and Debt", film présenté par Damien Millet, président du CADTM, au cinéma le Mazarin à Aix.

• **Mardi 18 janvier 2005 à 19h30 :**
"Les médicaments : comment on nous conditionne" avec la projection du documentaire "Les médicaments : comment on nous conditionne"
Salle Le Cèdre à l'AGESA, avenue du Deffens, au Jas de Bouffan.

• **Mardi 01 février 2005 à 19h30 :**
"Droit du travail, plan Borloo et directive Bolkestein"
Salle Le Cèdre à l'AGESA, avenue du Deffens, au Jas de Bouffan,

• **Jeudi 10 février 2005 à 19h00 :**
Réunion mensuelle d'ATTAC :
"LA PRESSE, LE CITOYEN, ET L'ARGENT"
Avec la participation de deux journalistes Daniel Junqua et Gérard Ponthieu
Maison des associations,
Le Ligoures, place Romée de Villeneuve, à Encagnane.

• **Mardi 15 février 2005 à 19h30 :**
"La taxe Tobin"
avec la vidéo "Tobin, Nasdaq,..."
Salle Le Cèdre à l'AGESA, avenue du Deffens, au Jas de Bouffan.

• **Mardi 01 mars 2005 à 19h30 :**
"Les travailleurs saisonniers dans l'agriculture" à partir de documentaires sur les travailleurs saisonniers "Eldorado de plastique" et "Trimer dans les serres"
Salle Le Cèdre à l'AGESA, avenue du Deffens, au Jas de Bouffan.

• **Jeudi 10 mars 2005 à 19h00 :**
Assemblée Générale des adhérents d'ATTAC Pays d'Aix
A l'amphithéâtre de CREPS.

GROUPES DE TRAVAIL

Environnement :

le dernier mercredi du mois à 20h ; **contact :** Danielle PUGLIESE : 04 42 24 16 81

Paradis Fiscaux-Taxe Tobin :

contact : Anne-Marie QUETGLAS : 04 42 27 97 94

Economie solidaire :

contact : Laurent KRIGER : 04 42 27 19 69

Europe : **contact :** Vincent

Porelli : 04 42 93 11 68

ATTAC-JEUNES :

contact : Thibaud HULIN : 06 81 98 21 10

ATTAC au Jas :

contact : Jean et Michelle FOURNY : 04 42 21 65 45

Santé :

contact : Francine Vigneul et Claude Ramin : 04 42 63 17 98

AGCS/OMC/Services

Publics ; contact : Anne-Marie ALARY : 04 42 95 10 84

Dette : le premier lundi du mois à 19h chez Raymonde Lagune, villa Heurtebise, 190 chemin des Lauves et Fontrousse, à Aix ;
tél : 04 42 96 66 46

Retraites :

contact : Christiane BENLIAN : 04 42 22 17 84

Consommer autrement

ou mieux consommer :
contact : Laurent KRIGER 04 42 27 19 69.

Travail et précarité :

contact : Thibaud Hulin : 06 81 98 21 10

Cours d'économie :

le 2ème mardi du mois à 19 h à l'annexe du centre Jean Paul Coste à Aix

Festival "Images Mouvementées" :

contact : Dany Bruet : 06 03 15 02 74

Femmes, genre et mondialisation :

mardi 25 janvier à 19h00 chez Claudine Blasco, 20 rue d'Isoard 13001 Marseille ; tél : 04 94 78 58 69 ou 04 91 05 95 37

Campagne pour le "NON" au "traité établissant une constitution pour l'Europe"
ATTAC Pays d'Aix poursuit son action de formation sur le contenu du "traité établissant une constitution pour l'Europe".

La prochaine session se tiendra les **22 et 23 janvier 2005** au CREPS d'Aix-en-Provence.

Inscrivez-vous auprès de Dany Tressera chundany@aol.com

ou d'Anne-Marie Alary

06 08 49 50 53.

CLEARSTREAM ; le 30 Novembre 2004, le juge au Luxembourg a rendu un non lieu (basé sur des délais de prescription) dans le procès de Clearstream contre Denis Robert ; nous ne pouvons pas laisser passer sans réagir ce cadeau de Noël aux prédateurs financiers. En conséquence nous vous proposons l'action ci-après en guise de cadeau de Noël pour Denis Robert (n'hésitez pas à transmettre ce message à vos amis, aux politiques, à la presse....), sous forme d'une lettre de remerciement

et de soutien à Denis Robert, d'une copie de cette lettre pour information au Parquet anti-blanchiment du Luxembourg, à l'attention de Mr Carlos ZEYEN et d'une copie de cette lettre pour information à Clearstream Luxembourg. Vous trouverez les modèles de lettre sur notre site ou vous les demandez au groupe "paradis fiscaux-taxe Tobin" (**contact : Anne Marie Quetglas 04 42 27 97 94**) ; envoi de préférence à titre personnel avec indication de vos nom, prénom, et adresse, pour pouvoir éventuellement servir de témoignage.

Attac Sud Luberon invite **Bernard Cassen**, président d'honneur d'Attac France le **vendredi 7 janvier à 20h00 "La constitution européenne : quels sont les véritables enjeux?"** avec le concours des Amis du Monde Diplomatique à la salle des fêtes de la Tour d'Aigues (à 4 KM de Pertuis) Grand parking gratuit à proximité.
Pour tous renseignements : 06 86 56 81 72 ou leodafra@aol.com

"Séminaire" de réflexion d'Attac Pays d'Aix le **8 janvier 2005** de 14h00 à 18h00 au CREPS d'Aix-en-Provence. Pour préparer l'AG annuelle d'Attac Pays d'Aix (le 10 mars 2005) le CA invite les adhérents à une réunion le 8 janvier 2005, pour définir :

- Les modalités de notre participation à la campagne pour le "NON" à la constitution européenne
- Les priorités pour le développement de l'association
- Les moyens de fonctionnement, d'organisation et de mise en place de ses projets.

L'idéologie libérale précarise toutes les populations : quelles solutions apporter ?

Suite à nos rencontres avec AC ! Pays d'Aix ou notre intégration dans le Ced'Aix, il s'agit de faire le point sur notre engagement sur la question sociale : Attac Pays d'Aix est présent sur le logement social, la lutte contre la précarisation et l'exclusion.

Notre réunion mensuelle d'octobre 2004 portait sur le revenu garanti, qui renvoie directement à la question fondamentale de la répartition des richesses sur la planète. La présence de militants d'Agir contre le Chômage, membres fondateurs de ATTAC, était l'occasion de renforcer nos liens avec les mouvements de précaires. Du coup, cette réunion interroge directement notre implication concrète auprès des plus démunis. Certes l'accusation d'intellectualisme n'est pas neuve : notre réunion, marquée par la convergence des vues, montre combien cette critique est infondée. Pour autant, nous restons persuadés que l'accès à une information alternative, l'éducation populaire est une démarche essentielle pour lutter contre l'idéologie économique dominante. Les savoirs politiques, rendus accessibles par tous grâce à notre action, nous permettent aussi d'élargir notre réflexion sur nos moyens d'action. Il est apparu, à la dernière réunion des Comités Locaux, que nous avons peu de réponses à apporter face aux licenciements massifs. Il y a donc là un enjeu majeur qui renvoie à la situation concrète de toutes les populations : du chercheur au RMiste, dans les services

publics, dans les entreprises, cadres ou ouvriers, GRH ou militant syndical, tous les actifs sont soumis au risque de licenciement économique. Face au patronat diffus dans l'actionariat et à l'empire du capital, il est essentiel que la multitude altermondialiste indique des portes de sorties, en puisant dans ses propres ressources. A Aix, nous répondons parfaitement à ces exigences, il me semble, en nous intégrant activement dans le collectif Ced'Aix (Collectif contre l'Exclusion en Pays d'Aix). Aux côtés d'associations comme AC !, la CLCV, l'ASTI ou Germain Nouveau, nous montrons que la misère n'est pas un concept possible, mais bien une réalité produite par les conséquences de politiques libérales. Ainsi, nous contribuons par des analyses qui nous sont propres à la lutte contre la précarisation. Contrairement à ce qu'affirment divers groupes peu scrupuleux, la pauvreté n'est pas ni le résultat de l'immigration, ni celui d'une nature humaine désagrégée. Nos choix politiques et sociaux concernant l'emploi, le logement ou la répartition des richesses provoquent directement ici le bien-être et l'opulence, là l'exclusion, le chômage et la perte de la santé. Lutter contre le libéralisme n'est donc pas faire d'une idée générale le bouc-émissaire de tous nos problèmes sociaux. C'est plutôt remettre à sa place la politique, qui est l'affaire de chacun dans ses questionnements les plus concrets et les plus vitaux.

Thibaud Hulin.

ACTION CONTRE LES PARADIS FISCAUX : RAPPEL DE LA CAMPAGNE "LETTRE A MON BANQUIER"

Lors de notre réunion mensuelle de Novembre "les Paradis Fiscaux dans l'Union européenne", nous avons évoqué la campagne de lettres à adresser aux banques ; cette campagne, lancée depuis plus de deux ans par ATTAC SUD LUBERON et toujours d'actualité, a pour but de d'interpeller nos banques, qui ouvrent des succursales dans les paradis fiscaux. Bien qu'elle déclenche souvent du scepticisme, cette campagne ne laisse pas indifférents nos banquiers : la grande majorité de ceux d'entre nous qui ont envoyé ces lettres ont reçu une réponse, certes pleine d'angélisme ; mais depuis 2 ans, le contenu de ces réponses a changé : aux formules habituelles polies et commerciales ont succédé des propos

plus personnalisés : est ce à mettre au crédit de cette campagne, à une meilleure information de l'opinion, ou la conséquence de certains "dérapages" relatés par les médias ? quel qu'en soit le ou les motifs, cela reste un signe d'évolution à noter et à exploiter ; cette action a donc été affinée, et nous vous proposons d'engager une "correspondance" avec votre banquier, par le biais de lettres types, adaptées au type de réponse que vous recevez ; si vous avez Internet et une imprimante, vous les trouverez sur le site d'ATTAC SUD LUBERON : <http://www.local.attac.org/84/> Ou n'hésitez pas à nous contacter (04 42 27 97 94), nous vous enverrons les modèles de lettre sur demande.

Anne Marie Quetglas

Au nom des droits des femmes, non au traité constitutionnel européen , oui à l'Europe sociale et solidaire.

Les droits des femmes décrits dans la Charte ,partie II de la Constitution, sont insuffisants et en deça de tous les droits déjà existants dans les diverses chartes, déclarations et conventions des Nations Unies, déjà ratifiées par la plupart des pays européens. Les droits manquants sont: le droit à la contraception, à l'avortement et à l'orientation sexuelle de son choix, le droit à être protégées de la violence, le droit au divorce, le droit à l'emploi, le droit à un revenu minimum, le droit à la laïcité ,à être protégées des intrégrismes, le droit à des services publics de crèche... De plus rien n'est précisé dans le traité comme moyens ou outils pour appliquer l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre les discriminations . Rien n'est dit sur la réduction du chômage quand on sait que les femmes sont les plus nombreuses à le subir en Europe. Rien n'est dit sur la parité dans le principe de démocratie représentative. Rien n'est dit sur la citoyenneté et les droits des résidentes étrangères ou immigrées qui dépendent trop souvent de leur statut marital et sont soumises aux droits coutumiers de leur pays d'origine qui les traitent en mineures. Rien n'est dit sur la fin du travail précaire et du travail à temps partiel qui concerne en majorité les femmes. Rien n'est dit sur l'interdiction de la traite et du trafic des êtres humains dont plus de la moitié sont des femmes à des fins de prostitution, tout cela parceque les politiques libérales envisagent de développer et légaliser le marché très lucratif de la prostitution... Pour tout cela ,il faut refuser ce traité et en écrire un autre où les droits humains déjà décrits dans les textes des Nations Unies conditionneront les droits commerciaux. Nous devons refuser la loi de la concurrence et du marché comme fondement de l'Union européenne et le nivellement par le bas dans une Europe où les solidarités ont déjà commencé à se mettre en place au niveau des syndicats et des associations . Alors oui à un texte fondateur d'une Europe sociale et solidaire et non à ce traité inacceptable au nom des droits des femmes et des droits de l'homme.

Claudine Blasco et le groupe Femmes et mondialisation

A propos des **Etats Généraux** des **collectivités publiques** contre **l'AGCS**

Organisés par des collectivités locales et Attac, les premiers "Etats Généraux des collectivités publiques contre l'AGCS" se sont tenus à Bobigny les 13 et 14 novembre 2004.

En France, 620 collectivités publiques (municipalités, intercommunalités, conseils généraux et conseils régionaux) ont pris position contre cet accord qui entend livrer l'ensemble des activités de service au libre jeu des marchés. La plupart de ces collectivités ont demandé un moratoire sur les négociations en cours et se sont déclarées "Zone Hors AGCS". C'est le cas de la région PACA* (25/06/04), du département des Bouches-du-Rhône (06/06/03) et de la commune de Velaux (15/12/03). La commune de Ventabren, s'en remettant à la responsabilité des Assemblées nationales, a demandé l'ouverture d'un débat public à ce sujet (24/09/03). Le Conseil de la Communauté du Pays d'Aix a manifesté son inquiétude, demandé un débat national et la consultation des élus locaux. Il a aussi rejeté toute obligation, décidée dans le cadre de cet accord, de privatiser les services publics français (25/07/03). Le Conseil Municipal d'Aix-en-Provence a voté le même texte (28/07/03).

C'est que l'AGCS entend libéraliser l'ensemble des services, qu'ils soient gérés par la puissance publique ou par le secteur privé ou encore confiés par le secteur public à des acteurs privés, subventionnés à cet effet. Tous devront être rendus sur une base concurrentielle et toute intervention politique et collective dans les domaines économiques, sociaux, sanitaires, culturels, environnementaux au moyen de réglementations, de financements publics ou de subventions sera interdite.

Bien que l'AGCS couvre tous les services, lors de ces Etats Généraux, les débats ont principalement porté sur les services publics: sujet très sensible au moment où 263 élus de la Creuse démissionnaient pour protester contre la fermeture de services publics dans leur département, et où s'exprimait, au

congrès de l'Association des Maires de France, la colère des élus face à la disparition des services publics en milieu rural. Les services publics sont les garants des droits d'accès de tous aux biens communs. Or, en matière de services publics, l'AGCS est lourd de conséquences. Les citoyens sont spoliés de services qui leur appartiennent et assurent la solidarité. Quant aux élus, ils perdent la maîtrise de leurs territoires, et n'auront plus qu'à gérer ce que d'autres décideront ailleurs. C'est d'autant plus intolérable que dans la tradition européenne, les communes administrent depuis des siècles le service public. Avec l'AGCS, il y a violation manifeste de ce droit fondamental. L'article 72 de la Constitution Française consacre l'autonomie communale et garantit la liberté des collectivités territoriales à gérer leurs propres affaires. Les communes sont donc en droit de rappeler que leurs prérogatives sont violées, et elles seraient même coupables si elles ne le faisaient pas. Elles sont fondées à signaler les dangers de cet accord qui bafoue le principe fondamental du service public : l'égalité, l'un des trois principes républicains.

C'est bien pour ces raisons que tant de communes se sont déclarées "Zone Hors AGCS".en France, en Belgique, en Europe et au Canada. Mais nous sommes alors en droit d'attendre d'elles des pratiques en cohérence avec ce vote, dans la gestion des services de l'eau, de l'assainissement, des cantines et transports scolaires, etc....

De même, on ne peut pas ignorer la cohérence entre l'AGCS, accord mondial, et la "Constitution Européenne" soumise à ratification, et l'incohérence qu'il y a à rejeter l'un et à accepter l'autre.

Ce projet de constitution consacre lui aussi la suprématie du marché et de la concurrence libre et non faussée, au détriment de la solidarité, de l'efficacité sociale ou de la protection de l'environnement.

Et comme si cela ne suffisait pas, avant même que les citoyens se soient prononcés sur ce texte, la Commission Européenne (CE) prépare en catimini, mais au pas de charge, une "directive relative aux services dans le marché intérieur" de l'Union Européenne, la directive Bolkestein (LAA n° 33).

Il s'agit d'éliminer au plus vite les dispositions susceptibles d'entraver "la liberté d'établissement des prestataires de services et la libre circulation des services au sein de l'UE". Tous les obstacles en matière d'autorisation et d'exigences formulées par les pouvoirs publics, ce qu'elle appelle "le pouvoir discrétionnaire des autorités locales" sont visés. Elle innove même sur le plan juridique avec le "principe du pays d'origine" qui, du fait des disparités entre les états membres, légaliserait le dumping fiscal, social et environnemental.

Si cette directive devenait loi commune, elle dépouillerait encore plus les élus et les états membres, de leurs compétences en matières de services. Il deviendrait alors superflu de les associer aux négociations menées dans le cadre mondial de l'AGCS. Grâce à cette disposition, la Commission pourrait désormais "offrir" un marché de 450 millions de consommateurs de services sans passer par les Etats membres.

Comme l'a déclaré R M Jennar lors de son audition au Parlement Européen, le 11/11/2004:

"le processus en cours qui combine:

- la mise en œuvre de l'AGCS,
- l'adoption de la directive Bolkestein,
- la ratification de la Constitution Européenne, sonne le glas des services publics et la fin d'un modèle de société".

Tout participe de la même idéologie et on ne peut pas rejeter l'un sans l'autre.

Michelle Fourny

* Le conseil régional PACA ainsi que les mairies d'Aubagne, Forcalquier et Grans faisaient partie du comité de pilotage de ces Etats Généraux.